

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 mars 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 mars 2015**

**2015 DFA 6** Individualisation des autorisations de programme municipales votées à la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2015.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 1 d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Les montants votés par mission à la décision modificative n° 1 d'investissement pour l'exercice 2015 sont individualisés par autorisations de programmes telles que recensées dans les tableaux annexés à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**